

Compte rendu

Conseil municipal du 6 décembre 2019

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019 – Approbation.

(Unanimité).

2 - Conseil municipal - Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte-rendu.

(Unanimité).

2A- Voeu : De meilleures retraites pour toutes et tous, c'est nécessaire, c'est possible !

*(10 avis contraires),
(1 abstention),
(3 non participations).*

3 - Budget Primitif 2020 – Vote du budget principal – Application de l'instruction budgétaire et comptable M57 et confirmation du vote au niveau du chapitre par nature – Fongibilité des crédits, autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre – Ajustement des provisions – Autorisation de versements de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. adopte dans son ensemble le budget primitif de la ville de Nantes qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section comme suit :

- section de fonctionnement 424 144 643 €,
- section d'investissement 152 893 400 €,

2. confirme les modalités de vote du budget primitif à compter de 2020 :

- applique à compter du 1er janvier 2020 la nomenclature M57,
- décide de voter le budget de la ville au niveau du chapitre par nature, avec présentation de la répartition par fonction,

3. délègue à Mme le Maire ou à l'adjoint délégué aux finances, la possibilité de procéder à des virements entre chapitres pour le budget de la ville géré en M57 lors de l'exercice budgétaire 2020 et suivants, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel),

4. approuve l'ajustement de provisions au titre de 2020 pour créances en cours, avec reprise de la provision constituée en 2019, et reprise d'une provision constituée en 2019 de 100.000 € pour un recours indemnitaire pour une autorisation d'urbanisme, portant le montant total des provisions 2020 à 40 000 €,

5. autorise au titre de l'année 2020 le versement des subventions telles qu'arrêtées dans l'état annexé au Budget,

6. approuve les durées et méthodes d'amortissement explicitées en annexe,

7. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(13 avis contraires).

4 - Vote des taux 2020 des 3 taxes directes locales – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. fixe, pour l'année 2020 les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taux de taxe d'habitation	24,04 %
- Taux de taxe foncière bâtie	27,51 %
- Taux de taxe foncière non bâtie	62,48 %

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(13 avis contraires).

5 - Nantes Rezé Bouguenais – ZAC Pirmil - Les Isles – Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Principe de réalisation des équipements publics – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. donne un avis favorable au principe de réalisation des équipements publics de la ZAC Pirmil - Les Isles tels que mentionnés dans le programme des équipements publics figurant en pages 7 et 8 de l'annexe jointe,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(13 abstentions).

6 - Ouverture de deux nouvelles écoles à la rentrée 2020 : détermination de nouveaux périmètres scolaires – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'ensemble du dispositif concernant les périmètres scolaires des écoles publiques nantaises tel que mentionné ci-dessus, en vue de la rentrée scolaire de septembre 2020,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 - Quartiers Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne, Hauts-Pavés/Saint-Félix, Malakoff/Saint-Donatien, Breil/Barberie, Nantes Erdre, Doulon/Bottière – Restructuration et extension des écoles Alain Fournier, Mutualité, Fellonneau, Coudray, Les Plantes, Beaujoire, Urbain Le Verrier, et construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs Doulon Gohards – Lancement des consultations travaux, approbation – Quartier Malakoff/Saint-Donatien – Extension de l'école Jean-Moulin, validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement de la consultation travaux – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le programme modifié et l'ajustement d'enveloppe financière prévisionnelle de restructuration et extension de l'école Alain Fournier d'un montant de 6 400 000 € TTC (soit 5 333 333,33 € HT) dont 4 032 690 € HT (soit 4 839 228 € TTC), valeur juillet 2019, affectés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres en entreprise générale pour la réalisation des travaux d'extension de l'école Alain Fournier,
2. approuve le lancement d'une procédure adaptée d'appel d'offres pour les 17 lots pour la réalisation des travaux d'extension de l'école Mutualité,
3. approuve le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour 11 lots et d'une procédure adaptée de faible montant pour 4 lots pour la réalisation des travaux d'extension de l'école Fellonneau,
4. approuve le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres en entreprise générale pour la réalisation des travaux d'extension de l'école Coudray,
5. approuve le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour 14 lots et d'une procédure adaptée de faible montant pour 5 lots pour la réalisation des travaux d'extension de l'école Les Plantes,
6. approuve le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres en entreprise générale pour la réalisation des travaux d'extension de l'école Beaujoire,
7. approuve le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour 11 lots et d'une procédure adaptée de faible montant pour 6 lots pour la réalisation des travaux d'extension de l'école Urbain Le Verrier,
8. approuve le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour 12 lots et d'une procédure adaptée de faible montant pour 5 lots pour la réalisation des travaux de création de l'école Doulon Gohards,
9. approuve le programme d'extension de l'école Jean Moulin et l'enveloppe prévisionnelle de 725 000 € HT soit 870 000 € TTC dont 430 000 € HT soit 516 000 € TTC valeur juillet 2019 affectés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'extension de l'école Jean Moulin,
10. autorise Mme le Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié (article 30 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics) en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables,
11. autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,
12. autorise Mme le Maire à solliciter des participations financières auprès de l'État, de la Région, du Département, de la CAF, de l'Ademe et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Ville,
13. autorise Mme le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

8 - Subventions au titre des actions éducatives – Convention et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 25 954 €,
2. approuve les avenants aux conventions pour les associations :

- Unis cité (annexe 1)

- Deux Travers et Cie (annexe 3),

3. approuve la convention pour l'association Les deux Rives (annexe 2),
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9 - Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2020 – Conventions pour les aides facultatives et l'aide sociale à la restauration – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2019 – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le montant global de la participation 2020, 6 296 000 €,
2. approuve les montants unitaires du forfait communal pour l'année civile 2020,
3. approuve le versement des subventions facultatives pour l'année 2020, soit l'aide sociale à la restauration et la participation à l'accueil périscolaire, selon les modalités définies ci dessus,
4. approuve le modèle de convention relative aux subventions versées aux associations indiquées (annexe1),
5. approuve le versement pour 2019 du solde de la participation à l'accueil périscolaire, soit 419 084 € (annexe 2),
6. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Associations Petite Enfance – Subventions – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux associations intervenant dans le champ de la petite enfance pour un montant de 3 700 €, selon la répartition jointe (cf. annexe 1),
2. approuve la convention d'occupation avec l'association Les P'tits Lutins Chapelains (cf. annexe 2),
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - Politique publique petite enfance – Crèches associatives – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Petit Bonheur joint en annexe 1,
2. approuve les avenants aux conventions des crèches associatives afin de prendre en compte les nouveaux critères de modulation applicables à compter de 2020, selon la liste et le modèle proposés en annexe 2,
3. approuve l'augmentation de la subvention horaire socle, qui passe de 1,93 € de l'heure à 1,95 €,
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(3 avis contraires).

12 - Politique publique petite enfance – Lieux d'Accueil Enfants-Parents – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la signature de la convention triennale (2020-2022) proposée entre la Ville et l'association L'Îlot Familles,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 - Centre de consultation post-traumatique pour les femmes victimes de violences « Citad'elles » – Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Citad'elles »,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 - Centre de consultation post-traumatique pour les femmes victimes de violences « Citad'elles » – Conventions de partenariats – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention avec la Police Nationale, dans le cadre d'un partenariat relatif au fonctionnement de Citad'elles (annexe 1),
2. approuve la convention avec la Gendarmerie, dans le cadre d'un partenariat relatif au fonctionnement de Citad'elles (annexe 2),

3. approuve la convention avec l'association ATDEC, dans le cadre d'un partenariat relatif au fonctionnement de Citad'elles (annexe 3), ainsi que le versement d'une subvention de 1 150 €, au titre de l'année 2020,
4. approuve le versement de subventions au titre de l'année 2020 pour un montant total de 103 686 €, selon la répartition ci-dessus,
5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(1 non participations).

15 - Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée en annexe 1 pour un montant de 88 476 €,
2. approuve les conventions et avenants avec les associations suivantes :
 - Radio Alternantes – Convention – Annexe n°2
 - Radio Sun – Convention – Annexe n°3
 - Radio Prun' - Convention – Annexe n°4
 - Radio Chrétienne pour la diffusion de la culture populaire en pays nantais (Radio Fidélité) – Convention – Annexe n°5
 - Radio Jet – Convention – Annexe n°6
 - Vivre à Beaulieu – Convention – Annexe n°7
 - Lire D'clic – Avenant – Annexe n°8
 - Ping – Avenant Prorogation – Annexe n°9
 - Paq la Lune – Avenant – Annexe n°10
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - Activités éducatives, sociales et culturelles – Élaboration du nouveau projet social – Centre socio-culturel Manufacture des Tabacs – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le projet social de la Manufacture mis en œuvre par l'Accoord,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(10 non participations).

17 -Politique Jeunesse – Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) – Soutien à l'engagement des jeunes par le service civique – Associations Adolescence et Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les conventions bilatérales liant la Ville de Nantes aux partenaires dans le cadre de l'accord de groupement pour la mise en œuvre du PIA Jeunesse, dans les termes précisés ci-dessus (cf. annexes 1 et 2),
2. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, pour un montant global de 52 600 €,
3. approuve les avenants avec Unis Cité, la FAL 44, Résilience, et Léo Lagrange Ouest (annexes 3 à 6) et de la convention avec le CRIJ (cf. annexe 7),
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 - Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Quatrième répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de la santé, pour un montant de 46 150 €, selon la répartition jointe en annexe,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 - Rapport d'activités 2018 du Centre communal d'action sociale de Nantes – Présentation.

Le Conseil délibère et,

1. prend connaissance du rapport d'activité du CCAS établi pour 2018,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 - Sports – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations sportives selon la répartition présentée en annexe n° 1, soit 610 220 € pour l'investissement et 166 229 € pour le fonctionnement,
2. approuve les avenants et conventions ci-joints avec les associations suivantes :
 - CENTRE VOILE AMITIE NATURE ;
 - DANSE ET VIS ;
 - NANTES TENNIS DE TABLE ;
 - ASC BONNE GARDE ;
 - UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE ;
 - ENTENTE SPORTIVE PIN SEC ;
 - OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ;
 - CLOS TORREAU XIII ;
 - NANTES EST FORME ;
 - FAL 44 – SKATEPARK LE HANGAR ;
 - ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE NOTRE DAME DE TOUTES AIDES ;
 - CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LAETITIA.
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - Convention avec la Ville d'Orvault – Usage de créneaux sportifs dans la future piscine orvaltaise – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la signature de la convention avec la Ville d'Orvault qui régit les modalités d'organisation de l'usage de créneaux, et définit le versement d'une subvention d'investissement de 1 405 447 €, à verser en quatre fois sur quatre ans,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 - Label terre de Jeux 2024 – Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'engagement de la Ville de Nantes dans la labellisation « Terre de Jeux 2024 »,
2. approuve la proposition de la Ville de Nantes d'accueillir des Centres de Préparation des Jeux,
3. autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 - Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur des projets, selon la répartition proposée pour un montant de 7 480 €,
2. approuve l'avenant n°3 à la convention du 26 avril 2018 passée avec l'ASC Bonne Garde,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - Plan d'actions ville la nuit – Appel à projets « Les temps de la nuit » – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur des projets, selon la répartition proposée pour un montant de 43 700 euros,
2. approuve la convention avec l'association Paloma (annexe 1),
3. approuve l'avenant à la convention conclue avec l'association Tremolino (annexe 2),
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 - Politique de la lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Dispositions diverses – Conventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions au titre de l'année 2019 pour un montant global de 8 800 € selon le détail figurant en annexe 8,
2. approuve les avenants avec les organismes suivants :

EXPRESSION LIVRE	60 000 € (annexe 1)
AMICALE LAIQUE SAINT JOSEPH DE PORTERIE	60 000 € (annexe 2)
ESPACE LECTURE	57 000 € (annexe 3)
LECTURE INFORMATION RENCONTRE ECRITURE (LIRE)	60 000 € (annexe 4)

et autorise le versement des subventions proposées au titre de l'année 2020,
3. approuve la signature de la convention triennale à intervenir avec :

MAISON FUMETTI	60 000 € (annexe 5)
----------------	----------------------

et autorise de versement de la subvention 2020 correspondante,
4. autorise la Ville à ne plus limiter le nombre de DVD empruntables par les usagers de la Bibliothèque municipale,
5. autorise la mise en vente du livre Max Jacob-Julien Lanoë. Lettres (1925-1944) : avec poèmes et textes inédits de Max Jacob - d'Anne Kimball. Editions Droz, au prix de 58 € l'unité,
6. approuve les conventions d'acquisition d'œuvres à intervenir avec « l'Association Jean Bruneau artiste peintre » et L'Hoirie Weiddenberg pour enrichir les collections du Musée Jules Verne (cf. annexes 7 et 8),
7. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 - Politique de la lecture publique et du livre – Contrat territoire lecture entre l'État et les Villes de Nantes et de Saint Herblain sur le quartier du Grand Bellevue – Signature de la convention-cadre – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la signature de la convention-cadre à passer avec l'État et la ville de Saint Herblain dans le cadre du contrat territoire lecture 2020-2022,
2. autorise la sollicitation tous les ans sur la période 2020-2022 du concours financier de l'État pour la réalisation des actions définies dans le cadre de ce contrat,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27 - Structures culturelles conventionnées – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la signatures des conventions avec les organismes suivants :

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES	320 000 € (annexe 1)
ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE	1 066 000 € (annexe 2)

et autorise le versement des subventions proposées,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(5 non participations).

28 - Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. autorise le versement des subventions proposées au titre de l'année 2019 et approuve les conventions et avenants avec les organismes suivants :

GALERIE CONFLUENCE	14 000 €
TISSE METISSE	2 400 €
COLLECTIF CULTURE BAR BARS	20 000 €
DESIR DES ARTS	5 676 €
BONUS	11 000 €
ENVERS LIBRE CREATIONS	15 000 €

2. approuve le versement d'une subvention au titre de l'année 2019 pour un montant global de 5 000 € au bénéfice de l'Observatoire des politiques culturelles,
3. approuve le versement de subventions au titre de l'année 2019 pour un montant global de 34 800 € selon le détail figurant en annexe 29,
4. autorise le versement des subventions proposées au titre de l'année 2020 et approuve les conventions et l'avenant avec les organismes suivants :

MIRE	57 000 €
DESIR DES ARTS	86 900 €
ROYAL DE LUXE	200 000 €
ORO	29 000 €
STRADIVARIA	29 000 €
SKENE	23 000 €
CREATIVE MAKER	25 000 €
CITE MONDE	60 000 €
LES 3 CONTINENTS	310 000 €
RENCONTRES DU CINEMA ESPAGNOL	48 000 €
APAJH	25 000 €
QUINZAINE PHOTOGRAPHIQUE NANTAISE	27 000 €
SOFILM	45 000 €
NOUVEAU STUDIO THEATRE	42 000 €
META JUPE	avenant de prolongation
BONNE GARDE	10 000 €
SONGO	1 741 016 €
TONALITE 4	28 000 €
LA LUNA	25 000 €
ECOLE DE MUSIQUE OLIVIER MESSIAEN	76 000 €
ECOLE DE MUSIQUE DE TOUTES AIDES	55 000 €
ECOLE NANTAISE DE CUIVRES	45 000 €

5. approuve l'annulation de subvention de 1 500 € pour l'association « Big Bang Mémorial » au titre de l'année 2019,
6. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

29 - Soutien aux projets d'Education artistique et culturelle à l'école – Subventions - Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions pour un montant global de 64 136 € afin de soutenir les 11 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Education artistique et culturelle à l'école » et autorise la signature d'un avenant à la convention avec l'association « Apo 33 » (cf annexes 1 et 2),
2. approuve le versement de subventions, pour un montant global de 15 000 €, afin de soutenir les 3 projets de « Cohabitations créatives à l'école », tels que détaillés en annexe 1,
3. approuve le versement de subventions pour un montant global de 3 704 €, afin de soutenir les « itinéraires du patrimoine », tel que détaillés en annexe 1 et autorise la signature d'un avenant à la convention avec l'association Pro Arte Graphica (cf. annexe 3),
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30 - Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. décide d'accorder cinq bourses, chacune d'une valeur de 6 000 €, dont le versement est échelonné sur deux ans à parts égales aux plasticiennes et plasticiens ci-dessus proposés,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

31 - Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le changement de nom du Fonds de dotation à vocation culturelle ainsi que ses statuts actualisés (cf. annexe 1),
2. approuve la convention entre la Ville de Nantes (Conservatoire), le Rectorat de l'académie de Nantes et le Réseau Canopé précisant

les modalités de formation des enseignants en musique du 2nd degré (cf. annexe 2),

3. approuve la convention entre la Ville de Nantes (Conservatoire), la Direction de l'administration pénitentiaire du Ministère de la Justice et l'EMP d'Orvault relative à la mise en œuvre d'actions par le Conservatoire de Nantes au bénéfice des jeunes pris en charge par le Ministère de la Justice à l'établissement pénitentiaire pour mineurs d'Orvault (cf. annexe 3),
4. approuve l'avenant de prolongation de la convention de partenariat entre le Conservatoire de la Ville de Nantes et le Pont supérieur (cf. annexe 4),
5. approuve la convention de partenariat entre la Ville de Nantes (Conservatoire), et le Grand T précisant le calendrier, les modalités d'organisation et de financement des actions conjointes prévues pour la saison 2019-2020 (cf. annexe 5),
6. autorise la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM) pour l'acquisition d'une œuvre de Meret Oppenheim,
7. approuve les conventions relatives à l'acquisition d'œuvres et objets de collections de la Ville de Nantes pour enrichir les collections du Musée d'arts et du Muséum (cf. annexes 6, 7 et 8),
8. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 - Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'avenant 1 de prolongation de la convention de partenariat Ville de Nantes - Fondation Belem - Nantes Métropole pour l'accueil du Belem au port de Nantes et autorise sa signature (annexe 1),
2. approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 90 000 € au Centre d'Histoire du Travail au titre de l'année 2020 et autorise la signature de la convention 2020/2022 (annexe 2),
3. approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 125 400 € à la Maison des Hommes et des Techniques au titre de l'année 2020 et autorise la signature de la convention 2020/2022 (annexe 3),
4. approuve l'attribution des subventions de ravalement aux copropriétés et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural du centre ancien, pour un montant total de 151 378,06 €, selon la répartition proposée et prend acte des changements de représentants proposés pour le versement des subventions déjà accordées,
5. approuve l'acquisition proposée pour le Musée d'Histoire pour un montant de 9 500 € et autorise la signature de la convention correspondante (annexe 4),
6. approuve l'acquisition proposée pour les Archives de Nantes pour un montant de 513,35 € et autorise la signature de la convention correspondante (annexe 5),
7. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

33 - Equipements et voie publics – Dénominations – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les dénominations de :
 - « école Joséphine Baker », pour la nouvelle école du quartier Ile de Nantes,
 - « école Leloup-Bouhier », pour la nouvelle école du quartier Dervallières-Zola,
 - « rue Michel Manoll », pour le prolongement de la rue Michel Manoll,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 - Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Aide humanitaire – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions dans le cadre de l'appel à projets en faveur des associations nantaises au titre de la solidarité internationale, pour un montant de 36 500 € en fonctionnement (cf. annexe 1),
2. approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Aquaverde,
3. approuve les termes de la convention conclue avec l'association Les Anneaux de la Mémoire (cf. annexe 2),
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35 - Echanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations se proposant de développer des actions à caractère européen et international, pour un montant de 3 900 €, conformément au tableau joint (cf. annexe 1),
2. approuve la signature de la convention conclue avec l'association Mucavan (cf. annexe 2),
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

36 - Ouverture des commerces le dimanche en 2020 – Avis du Conseil municipal.

Le Conseil délibère et,

1. émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de détails de Nantes en 2020 selon les modalités énoncées dans l'exposé des motifs :
 - sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2018 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2019,
 - après avis des organisations d'employeurs et de salariés,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

37 - Transactions immobilières diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le principe des transactions immobilières décrites ci-dessus, ainsi que la modification de la délibération du 11 octobre 2019 relative à la vente à LOD, et autorise la signature des actes qui s'y rapportent,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(12 abstentions).

38 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe 1),
2. approuve les créations d'emplois non permanents proposées pour 2020 pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (annexe 2),
3. approuve les modifications apportées à l'architecture du régime indemnitaire (annexe 3),
4. autorise la signature de la convention de services communs actualisée entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes (annexe 4),
5. approuve la liste nominative des agents bénéficiant d'un logement de fonction constituant un avantage en nature (annexe 5),
6. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
7. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(13 abstentions).

39 - Schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise – Avenant à la convention particulière 2 « Gestion documentaire et archives » – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la signature de l'avenant visant d'une part à permettre aux communes suivantes:
 - Basse-Goulaine,
 - Brains ;
 - Carquefou ;
 - Saint-Léger-les-Vignes ;

- Sainte-Luce-sur-Loire ;
- Saint-Sébastien-sur-Loire ;
- Sautron.

d'adhérer au service commun chargé de la gestion documentaire et des archives créé entre la Métropole et ses communes membres et d'autre part de faciliter l'accès au niveau 3 « Gestion des arriérés » pour l'ensemble des communes membres de ce service commun,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

40 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la surveillance et gardiennage d'immeubles et de sites pour le compte du groupement de commandes informatiques constitué par la Ville de Nantes (coordonnateur), Nantes Métropole, et le CCAS de Nantes,
2. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de services de télécommunications pour le compte du groupement de commandes informatiques constitué par la Ville de Nantes, Nantes Métropole (coordonnateur) et le CCAS de Nantes,
3. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le transport PAR AUTOCARS des élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques de Nantes vers les équipements sportifs,
4. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures de bureau et de papier spécifique pour le compte du groupement de commandes constitué entre Nantes Métropole (coordonnateur), la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et l'EBANSN,
5. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de barquettes alimentaires operculables et films alimentaires entre la Ville de Nantes (coordonnateur) et le CCAS de Nantes
6. approuve le projet de travaux d'accessibilité PMR et mises aux normes handisports au Gymnase Camus, l'enveloppe financière de 363 078 € TTC dont 315 720 € TTC réservés aux travaux, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
7. approuve le projet de réfection du Système de Sécurité Incendie pour l'espace Jacques Demy, l'enveloppe financière de 246 240 € TTC dont 205 200 € TTC réservés aux travaux, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
8. approuve le projet de restauration du clocher de la Chapelle de la chanterie au parc de la chanterie, l'enveloppe financière de 402 000 € TTC, dont 365 520 € TTC réservés aux travaux, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
9. approuve le projet de restauration des façades et des couvertures de la Maison de l'apiculture, l'enveloppe financière de 938 3235,48 € TTC dont 815 935,20 € TTC, réservés aux travaux, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
10. approuve le projet de travaux d'isolation et de réfection des toitures du Conservatoire à Rayonnement Régional, l'enveloppe financière de 1 130 516 € TTC dont 807 000 € TTC réservés aux travaux, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
11. approuve le projet de réfection du Système de Sécurité Incendie au Complexe sportif Mangin Beaulieu, l'enveloppe financière de 330 990 € TTC dont 255 000 € TTC réservés aux travaux, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
12. approuve le programme de réhabilitation générale du pôle de la Manufacture, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 27 000 000 € TTC et autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la désignation du maître d'œuvre,
13. approuve la modification du projet relatif à la Maison de la tranquillité publique, la nouvelle enveloppe financière de 1 320 830 € TTC dont 1 148 54 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement de nouvelle procédure adaptée pour les corps d'état concernés,
14. approuve le projet de création d'une salle du personnel et rénovation énergétique du multi accueil petite enfance de Beaulieu, l'enveloppe financière de 920 000 € TTC dont un 832 000 € TTC affectés aux travaux, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
15. approuve le programme de travaux d'entretien durable des patrimoines scolaires du 1er degré, de la Petite Enfance, de la Jeunesse, de la Santé et associatifs pour l'année 2020, l'enveloppe financière de 6 857 200 € TTC dont 5 550 776 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement des procédures adaptées pour la réalisation de ces opérations,
16. autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe),
17. autorise Mme le Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables,
18. autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,

19. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(12 non participations).

41 - Tarification sociale de l'eau – Convention avec Nantes Métropole sur la mise en œuvre du dispositif – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes de la convention avec Nantes Métropole relative à la prolongation de la tarification sociale de l'eau par la Ville de Nantes,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

42 - Avis sur le projet de création d'une plateforme de recyclage, de traitement et de valorisation de déchets – Secteur Cheviré.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. émet un avis favorable sur la création d'une plateforme de recyclage, de traitement et de valorisation des déchets sur le secteur de Nantes Cheviré par SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE, CHARIER CM et SUEZ RV OUEST.

44 - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

Le Conseil délibère et,

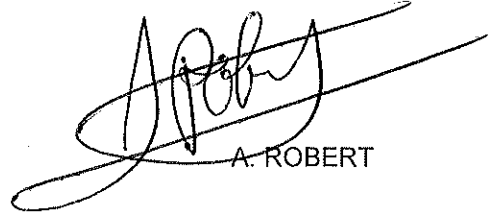
1. approuve les propositions des jurys des CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements des subventions ou/et bourses afférentes,
2. approuve les propositions des commissions Aide à la première mobilité internationale des jeunes en autonomie telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements bourses afférentes,
3. approuve la fin du Leg « Marchand »,
4. approuve l'attribution de la part annuelle du Legs « Deville » et autorise le versement de l'aide correspondante sous forme de bourse pour 381 €,
5. approuve le versement d'une subvention de 22 000 € à l'association Ecopole au titre de l'année du premier acompte 2020,
6. approuve le versement d'un montant de 8 937,93 € au COS au titre de la régularisation 2019,
7. autorise le versement d'une subvention d'un montant de 358,00 € à l'association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur de Loire-Atlantique pour l'achat d'un nouveau drapeau,
8. approuve et signe l'avenant n°5 à la convention conclue avec l'Accoord ainsi que le complément de subvention d'un montant de 56 595 €,
9. approuve le versement d'une subvention complémentaire à l'association Une Famille Un Toit d'un montant de 17 400 € pour l'année 2019 et autorise la signature de l'avenant n° 1 à la convention du 22 mars 2019,
10. approuve le versement d'une subvention complémentaire et exceptionnelle de 5 000 € à la Commune Libre du Bouffay dans le cadre des 10 ans du Père Noël couleur Bouffay et autorise la signature de l'avenant n°1 ci-joint,
11. approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 095 € à l'association « Les amis de Jordan »,
12. approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 22 000 € au profit de l'association La Croix Rouge Française,
13. approuve le versement d'une subvention de 3 500 € à l'association Congo Intervalles,
14. approuve le versement d'une subvention de 33 422 € au délégataire Nantes Métropole Gestion Equipements,
15. approuve les annulations, ajustements et reversements de subventions et de bourses individuelles versées ou à verser aux différents partenaires tels que précisés ci-dessus ainsi que l'annexe ci-jointe relative aux projets périscolaires 2019-2020 venant se substituer à l'annexe 7 jointe à la délibération n°13 du Conseil municipal du 11 octobre 2019.
16. approuve les tarifs des droits d'occupation du domaine public du marché de Talensac et du marché aux fleurs mis en œuvre à compter du 1er janvier 2020 et déclinés dans l'annexe jointe,
17. approuve l'augmentation de 1 % des tarifs et taxes des prestations funéraires dans les cimetières nantais au 1er janvier 2020, déclinés en annexe,
18. autorise la signature d'un avenant prolongeant le marché relatif à l'installation et l'exploitation de cabines photographiques automatiques sur les sites de la Ville de Nantes, jusqu'à la mise en œuvre du futur marché, et approuve le maintien de la redevance (constituée d'une part variable liée au chiffre d'affaire et d'une part fixe liée à l'occupation du domaine public) au même

- niveau que 2019, et calculée au prorata temporis jusqu'au retrait des matériels en place,
19. adopte les nouveaux tarifs 2020 pour l'occupation du domaine public des parcs, jardins et squares de la Ville de Nantes déclinés en annexe,
 20. approuve la tarification 2020 des accueils de loisirs et des séjours de vacances,
 21. approuve la tarification des accueils périscolaires 2020,
 22. approuve la signature de la convention relative au posters de secours du Hangar a Bananes,
 23. Approuve la sollicitation de l'État en remboursement des dépenses engagées en 2019 par la Ville de Nantes pour la prise en charge des migrants de Daviais,
 24. Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes démarches et actions permettant de mettre en œuvre ce remboursement, par toutes voies à sa disposition, notamment en constatant la créance par l'émission de titres de recettes à l'encontre de l'État, pour les exercices budgétaires concernés,
 25. décide que la Garantie de la Ville de Nantes est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Nantes est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale.
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Ville de Nantes pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, la Ville de Nantes s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par Mme le Maire ou son représentant dûment habilité au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,
 26. autorise Mme le Maire ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garanties pris par la Ville de Nantes, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes,
 27. propose de valider la convention jointe en annexe avec les associations la Croix Blanche de Loire Atlantique et Avenir Santé , ainsi que le montant de la participation de la Ville de Nantes, fixé à 430 € TTC par cession à raison de 10 "Packs formation" sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.
 28. approuve et signe l'avenant n°1 joint en annexe, à la convention relative à la répartition des recettes issues des forfaits post-stationnement,
 29. approuve l'avenant n°1 à la convention de coopération relative à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, signée le 21 décembre 2018 avec Nantes Métropole au titre de l'année 2018,
 30. approuve le versement d'une participation financière à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale de 13 858 € pour la Ville de Nantes en 2019,
 31. approuve le versement par Nantes Métropole d'une recette de 15 000 € à la Ville de Nantes en 2019 au titre de la solidarité communale et du soutien de l'État,
 32. approuve le protocole transactionnel avec la société MPS-Paybyphone,
 33. approuve le versement d'une redevance de 84 594,69 € par la société Extérieur Média à la Ville de Nantes pour les panneaux publicitaires qu'elle exploite sur le domaine privé de la Ville,
 34. approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public de la fourrière automobile,
 35. approuve la nouvelle convention d'objectifs et de financement à signer pour les années 2019 à 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales,
 36. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile ainsi que la mise à disposition d'un nouveau terrain tels que présentées ci-dessus,
 37. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des associations citées ci-dessus,
 38. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(13 avis contraires).

Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

Le Secrétaire de Séance,



A. ROBERT